



14ème législature

Question N° : 978	De M. Éric Ciotti (Union pour un Mouvement Populaire - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Justice		Ministère attributaire > Justice
Rubrique >justice	Tête d'analyse >fonctionnement	Analyse > rapport. propositions.
Question publiée au JO le : 17/07/2012 Réponse publiée au JO le : 16/10/2012 page : 5760		

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la proposition formulée par la commission « Gouvernance de la justice » du club des juristes dans le rapport intitulé « Pour une administration au service de la justice » consistant à créer une fonction de porte-parole de la juridiction ou un service de communication sous la responsabilité de la juridiction et sous le contrôle de l'autorité chargée de veiller au respect de l'indépendance de la justice. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer l'avis du Gouvernement sur cette proposition.

Texte de la réponse

L'avis de la garde des sceaux, ministre de la justice a été sollicité concernant les propositions formulées par la commission « Gouvernance de la justice » du club des juristes dans le rapport intitulé « Pour une administration au service de la justice », et notamment la proposition consistant à créer une fonction de porte-parole de la juridiction ou un service de communication sous la responsabilité de la juridiction et sous le contrôle de l'autorité chargée de veiller au respect de l'indépendance de la justice. La ministre de la justice tient à préciser que le club des juristes est un « think tank » indépendant réunissant une quarantaine de membres issus du monde juridique et des affaires. Les travaux cités, issus du rapport intitulé « Pour une administration au service de la justice », doivent donc être considérés comme une simple contribution au débat sur la justice. Ces contributions sont très nombreuses et sont à l'image des attentes exprimées après plusieurs années au cours desquelles le monde judiciaire a été malmené par le pouvoir en place. Ces propositions seront donc soumises, comme les autres, aux services de la garde des sceaux afin d'enrichir le débat sur les réformes de la justice. La ministre de la justice ne manquera pas, dans les prochains mois, de faire publiquement des propositions dans ce domaine. Par ailleurs, la ministre de la justice tient à rappeler que les cours d'appels disposent déjà de deux magistrats délégués à la communication, l'un pour le parquet et l'autre pour le siège, contacts privilégiés de la presse au niveau local. Le tribunal de grande instance de Paris dispose aussi d'une même structure de communication.